

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 28 octobre 2021 à 18 heures 30 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).
Présents : 10	
Votants: 13	Sont présents: Jean-Paul LABIT, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES Représentés: Robert BOS par René CLUZEL, Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par Gilles SEGURET Excusés: Hubert QUENAULT Absents: Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES - DE 2021 062

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- de revoir le tarif de location de la Salle Polyvalente pour les associations de la commune qui est à ce jour à 30€ pour les manifestations à but lucratif selon la délibération DE 2019 048 du 11 avril 2019.
- que la location de la Salle Polyvalente pour les associations de la commune qui est à ce jour à 30€ pour les manifestations à but lucratif soit désormais gratuite,
- que les autres tarifs ne soient pas modifiés ;

Vu la délibération du conseil municipal de Salmiech n°2019/048 du 11 avril 2019 fixant les tarifs de location des salles communales,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'appliquer à partir du 1^{er} novembre 2021, les tarifs comme indiqués ci-après :

SALLE DES FETES

- Pour les résidents de la commune (salle des fêtes + cuisine + salle de réunions) : 180 €
- Location par journée supplémentaire : 60 €
- Pour les associations de la commune (manifestation à but lucratif) : **gratuit**
- Pour les associations hors commune : 190 €
- Pour les non résidents de la commune : 390 €
- Location par journée supplémentaire : 60 €

Pour tous les utilisateurs : participation chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai : 60 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

SALLE DE REUNION

- Pour les habitants de la commune : 70 €
- Pour les non résidents de la commune : 120 €
- Associations et organismes hors commune : 120 €
- Participation chauffage pour tous les utilisateurs du 1^{er} octobre au 1^{er} mai : 20 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

SALLE DE LA MAIRIE

- Uniquement en cas d'utilisation du 1^{er} octobre au 1^{er} mai :
- Associations et organismes hors commune : 50 €/jour et 20 €/soirée

- Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/11/2021 012-211202551-20211028-DE_2021_062-DE

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le maire : Jean-Paul LABIT

